

## Fiche « Bonnes pratiques »

# L'horodatage des expériences dans eLabFTW

## Qu'est-ce que l'horodatage qualifié ?

La solution eLabFTW propose un horodatage qualifié des expériences. Celui-ci permet d'associer les expériences à une date et une heure certaines grâce à l'émission d'un jeton d'horodatage par une autorité d'horodatage certifiée (TSA). Cet horodatage est conforme au standard RFC 3161.

Horodater une expérience permet de figer, de façon immuable, les données dans un état à l'instant T, de garantir leur authenticité et de prouver juridiquement leur antériorité.

## Comment horodater une expérience ?



Une expérience peut être horodatée à l'aide de ce bouton, à partir du mode « vue ».

Lors de l'horodatage, un dossier zippé est généré. Il contient un fichier .asn1 (le jeton d'horodatage signé) et un fichier .pdf de l'expérience. Ce dossier est accessible dans l'instance et sauvegardé dans les serveurs de l'Université de Lorraine.

Une expérience peut être horodatée à plusieurs reprises. Dans ce cas, différents dossiers zippés sont générés et visibles dans le mode « vue ».

Pour information, l'administrateur de votre équipe peut imposer la possibilité d'horodater seulement les expériences avec un statut particulier.



Il est possible d'insérer un horodatage « simple » dans l'éditeur de contenu en cliquant sur l'icône « horloge » ou à l'aide d'un « Ctrl-Shift-d ».

## Quand horodater une expérience ?

Pour des raisons de preuve en Propriété Intellectuelle, il est recommandé d'horodater régulièrement les expériences.

Il est recommandé d'horodater une expérience si...

- Celle-ci est considérée comme **terminée**.
- Des **modifications significatives** lui ont été appliquées (même si elle a déjà été horodatée).
- Celle-ci est réalisée dans le cadre d'un projet industriel (contrat de collaboration...).
- Celle-ci est considérée comme détenant un fort potentiel de valorisation.

## Qui a le droit d'horodater ?

- **Bac à sable**

L'autorité d'horodatage certifiée (TSA) sélectionnée par l'Université de Lorraine est Digicert. L'émission de jetons d'horodatage est **gratuite et illimitée**.

Tout le monde peut horodater une expérience.

### ○ Site de production

L'autorité d'horodatage certifiée (TSA) sélectionnée par l'Université de Lorraine est Universign. Le service de prestataire français répond aux exigences du règlement européen eIDAS. L'émission de jetons d'horodatage est **payante**. L'atelier de la donnée ADOC Lorraine finance ces jetons d'horodatage certifié. Ils ne sont donc pas à la charge de l'utilisateur.

**Les expérimentateurs horodatent leurs expériences**, avec ou sans validation de celles-ci par un tiers. Un tiers peut laisser un commentaire dans les expériences concernées pour leur validation avant l'horodatage.

Les doctorants **peuvent** demander l'autorisation de leurs encadrants avant d'horodater une expérience. Pour cela, les encadrants peuvent laisser un commentaire dans l'expérience concernée.

Les stagiaires **doivent** obtenir l'autorisation de leurs encadrants avant d'horodater une expérience. Pour cela, les encadrants peuvent laisser un commentaire dans l'expérience concernée.

Une étape à cocher, intitulé par exemple « validation avant horodatage », peut également être configurée dans un modèle d'expérience.